



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23042454

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers



17 MARS 2023

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : 0406.267.078

Nom

(en entier) : GEHLEN IMMO

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Bosquet 3, 4890 Thimister-Clermont, Belgique

Objet de l'acte :

Extrait de l'acte de cessation des fonctions -organes de gestion
journalière; Extrait de l'acte de démission -administrateurs

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MARS
2023**

Démission d'un administrateur et administrateur-délégué

Désignation d'un administrateur-délégué

L'assemblée prend acte de la démission de ses mandats d'administrateur et
d'administrateur-délégué de Monsieur Roger GEHLEN, NN 65.07.14-247.68, domicilié à
Houyire, 2, 4960 Malmedy

Cette démission prend ses effets ce jour. L'assemblée lui donne d'ores et déjà
décharge de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration sera dorénavant composé de deux administrateurs, a savoir
la SRL Gehlen Management, BE 0899.433.290, ayant son siège à 4960 Malmedy, avenue
Monbijou, 34G, représentée par Monsieur Roger Gehlen et la SRL LO.GO.MA., BE
0671.646.212, ayant son siège rue Léopold Mallar, 48 à 4800 Verviers, représentée par
Monsieur Laurent Goblet.

Le conseil d'administration s'est immédiatement réuni et a désigné la SRL Gehlen
Management en tant qu'administrateur-délégué.

Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025.

Monsieur Roger Gehlen, représentant permanent de la SRL Gehlen Management,
accepte ce mandat.

SRL Gehlen Management, représentée par Roger Gehlen

Déposé en même temps : PV en entier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).